# Comité de pilotage des Conseils de Quartiers

2 mai 2017
Salle de l'orangerie
20 heures

Service PARTICIPATION CITOYENNE
04 74 19 08 28 - democratieparticipative@bourgoinjallieu.fr
bourgoinjallieu.fr

Ville de Bourgoin-Jallieu

# SOMMAIRE


- Présentation des conseils de quartier
- Les acteurs : élus, élus référents techniciens
- Le site internet
- La charte des conseils de quartier
- La charte graphique des conseils de quartier
- LEs fiches de signalement et les fiches projets
- L’information des conseils de quartier
- Le pôle Espaces publics (régie, «PATA»)
- Le rôle de la CAPI et d’autres acteurs de l’espace public berjallien

## LES CONSEILS DE QUARTIER SONT DES LIEUX DE PARTICIPATION D'HABITANTS À L'ANIMATION DE LA CITÉ, À SA GESTION ET À SON ÉVOLUTION.

**LES CONSEILS DE QUARTIER PERMETTENT AUX HABITANTS :**

* D'ÊTRE FORCES DE PROPOSITION

* D'ÊTRE ASSOCIÉS A L'ACTION PUBLIQUE

* DE DÉVELOPPER LES CONTACTS ENTRE EUX ET AVEC LES ÉLUS

* DE JOUER UN RÔLE IMPORTANT EN LIEN AVEC LES STRUCTURES ASSOCIATIVES OU MUNICIPALES

# LES ACTEURS

## LES ÉLUS :

**Aurélien LEPRÊTRE** est Conseiller Municipal Délégué à la Démocratie Participative et à la Politique de la Ville

**Thierry FABRY** est Conseiller municipal chargé de l'
Entretien des espaces publics. Egalement président de la commission technique, il est l'interlocuteur privilégié des conseils de quartier. Il est aussi en charge de la concertation et de la présentation des projets « Ville » aux conseils de quartier impactés.

**Thierry FABRY** et **Aurélien LEPRÊTRE** travaillent ensemble et en étroite harmonie avec les services techniques, les conseils de quartiers et le service Participation citoyenne.

## LE SERVICE :

Service «Participation citoyenne» - Immeuble Le Sileur - 17 place Albert-Schweitzer - CS34005 - 38307 Bourgoin-Jallieu Cedex
tel : 04 74 19 08 28
Christine MOUILLOUD : Responsable du service «Participation Citoyenne»
Michelle MARTINELLI : Conseil de quartiers - mail : democratieparticipative@bourgoinjallieu.fr - http://monquartier.bourgoinjallieu.fr

## UN ÉLU REFERENT PAR CONSEIL DE QUARTIER :

**PRÉ-BÉNIT ET SES QUAIS :**
Olivier DIAS, 5ème Adjoint aux finances communales, à l'administration générale, à la communication et aux nouvelles technologies

**OISELET - MALADIÈRE :**
Laurent CUISENIER, Conseiller Municipal Délégué à la mobilité et aux déplacements doux

**MONTBERNIER ET SES COTEAUX :**
Laurent CUISENIER, Conseiller Municipal Délégué à la mobilité et aux déplacements doux

**LIBÉRATION - BARBUSSE :**
Hélène DUPLAT, 6ème Adjointe aux affaires scolaires et à la jeunesse

**CHAMP-FLEURI :**
Mireille BOROT, Conseillère municipale

**CHAMPARET-BOUSSIEU :**
Jean Claude PARDAL, 3ème Adjoint à la sécurité, voirie, stationnement, transports, déplacements, parc automobile et espaces verts

**CENTRE-VILLE - PONT-SAINT-MICHEL :**
Brigitte COULOUVRAT, Conseillère municipale

**LA GRIVE :**
Thierry FABRY, Conseiller Municipal Délégué à l'entretien des espaces publics.

**CHARGES, PLANBOURGOIN ET SES CHEMINS :**
Danielle MULIN, 2ème Adjointe aux affaires sociales et aux personnes âgées

**MOZAS/CHARBONNIÈRES :**
Sophie GUTTIN-LOMBARD, 10ème Adjointe à l'hébergement social et à la lutte contre l'exclusion

# Le site

http://monquartier.bourgoinjallieu.fr/

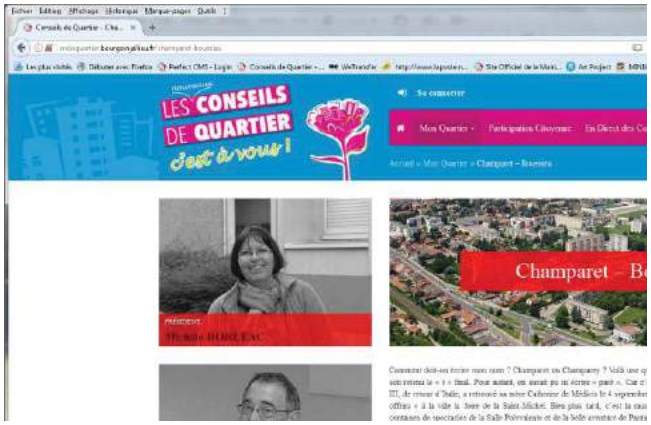

# LE SITE monquartier.bourgoinjallieu.fr

Cet outil donne aux dix conseils de quartier les moyens d'interagir, d'exister, de communiquer et de travailler collectivement.

Son objectif :
* Promouvoir les conseils de quartier
* Faciliter l'échange et la participation de tous les citoyens.
* Permettre l'interaction citoyenne.

Il est aussi un écho aux engagements de l'équipe municipale de dynamiser ces espaces de vie. Il a également été pensé comme un outil supplémentaire d'information et d'interaction pour les membres des conseils. L'information peut ainsi circuler sans attendre les réunions.

# La Charte des Conseils de quartier

Service PARTICIPATION CITOYENNE
04 74 19 08 28 - democratieparticipative@bourgoinjallieu.fr
bourgoinjallieu.fr

Ville de Bourgoin-Jallieu

# CHARTE DES CONSEILS DE QUARTIER

## PRÉAMBULE

Par l'adoption d'une nouvelle  charte des conseils de quartier, la majorité municipale et les Berjalliens affirment une volonté partagée de :

- Associer la population à l'action publique locale.
- Favoriser la pratique de la citoyenneté et instaurer de nouvelles formes d'échanges.
- Établir des relations de proximité régulières dans les quartiers.

Les conseils de quartier doivent permettre aux habitants d'être de véritables acteurs de la vie des quartiers.

### 1 – DENOMINATION ET PERIMETRES GEOGRAPHIQUES

Il existe dix conseils de quartier :

Conseil de Quartier de Champ-Fleuri
Conseil de Quartier de Champaret – Boussieu
Conseil de Quartier de La Grive
Conseil de Quartier de l'Oiselet – Maladière
Conseil de Quartier de Montbernier et ses coteaux
Conseil de Quartier de Charges - Planbourgoin et ses Chemins
Conseil de Quartier de Centre ville - Pont St Michel
Conseil de Quartier de Libération – Barbusse
Conseil de Quartier de Pré-Bénit et ses quais
Conseil de Quartier de Mozas et Charbonnières

### 2 – RÔLE ET FONCTION

Les conseils de quartier sont des instances consultatives, lieux de participation des citoyens à l'animation de la cité, à sa gestion et à son évolution. Ils sont force de proposition pour des actions ou des projets relatifs au quartier et peuvent être consultés sur les projets concernant la vie du quartier mais ils ne peuvent en aucun cas se substituer aux décisions officielles, qui devront être prises par le conseil municipal.

Leurs avis et propositions concernent particulièrement les domaines suivants :
- Urbanisme
- Voirie (trottoirs, circulation, signalisation, éclairage public…)
- Environnement (espaces verts, cheminements piétons…)
- Tranquillité publique
- Équipements communaux, espaces sportifs et de loisirs
- Vie culturelle

Ils participent à l'animation des quartiers en lien avec les structures associatives ou municipales existantes.
Les avis et propositions devront s'inscrire dans l'intérêt général.

**3 – COMPOSITION**

Les conseils de quartier sont composés de deux types de membres :
- des personnes (habitants, commerçants…) qui à titre individuel se sont portées volontaires pour participer aux conseils de quartier.
- des représentants, désignés par les associations, des Unions de quartier ou d'associations d'habitants quand elles existent.

Ainsi que d'un élu réfèrent, habitant le quartier, et désigné par le maire.
Le maire et l'élu en charge de la Participation citoyenne sont également membres de droit de chaque conseil, ainsi que des bureaux, commissions et groupes de travail.
Aucune condition de nationalité n'est requise.
Les volontaires doivent être âgés de 16 ans minimum.
Les personnes habitant en lisière de la commune de Bourgoin-Jallieu pourront demander à faire partie du conseil de quartier limitrophe, après accord du président, du vice-président, de l'élu référent du conseil de quartier et de l'élu à la démocratie participative.

**4 – LE BUREAU DES CONSEILS**

Les conseils de quartier élisent en leur sein un président et un vice-président, qui ne peuvent être des élus municipaux.
Les élections se déroulent en deux temps : un temps pour l'élection du président, un temps pour l'élection du vice-président.
Le scrutin se déroule à bulletin secret.
Les candidats qui obtiennent le plus de voix sont élus respectivement président ou vice-président en fonction du poste auquel ils se présentent et pour une durée égale à la moitié d'un mandat municipal.
Ils choisissent ensuite deux à cinq volontaires parmi les membres du conseil de quartier pour former un bureau constitué de:

- un président et un vice-président: binôme préalablement élu
- deux à cinq volontaires
- l'élu référent issu de la majorité municipale et désigné par le Maire

**5 – LE ROLE DU PRESIDENT ET DU VICE-PRESIDENT**

Le président, le vice- président  et l'élu référent convoquent les assemblées du conseil de quartier en lien avec le conseiller municipal délégué à la démocratie participative,  assurent le rôle d'interface avec les services municipaux, impulsent et coordonnent l'activité des groupes de travail.
Le bureau prépare l'ordre du jour des réunions, assure l'information des habitants (compte-rendu, bulletins, …), suit la mise en place et la réalisation des projets.

**6 – LE CADRE GENERAL DE FONCTIONEMENT**

Les conseils de quartier sont des lieux de dialogue et de respect.

L'expression est libre et la parole est partagée entre tous les membres. Chacun devra respecter la prise de parole des autres membres du conseil.

**LES « TEMPS FORTS »**
Ils ont lieu au moins trois fois par an et sont animés par le président du conseil de quartier.

L'ordre du jour des « temps forts » est arrêté et signé conjointement par le président et le vice-président, en lien avec le conseiller municipal délégué à la démocratie participative.
Les invitations et réservations de salles sont assurées par le service participation citoyenne. Les « temps forts » sont publics.

L'information des habitants du quartier sera assurée par la Ville. Des personnes « qualifiées » (élus, techniciens) pourront être invitées pour présenter un sujet ou répondre aux questions lorsque l'actualité s'y prêtera.
Un secrétaire de séance sera nommé. Il sera secondé par le technicien municipal en charge des conseils de quartier pour la rédaction du compte rendu. Ce compte-rendu sera signé par le président et le vice-président.

Les réunions des conseils de quartier.
Elles ont lieu à l'initiative du président qui fixe l'ordre du jour en lien avec le bureau et décide également de leurs fréquences et de leurs durées. Le président doit cependant informer le service participation citoyenne de leurs dates, de

leurs lieux et de leurs objets. D'autre part, à la suite de ces réunions, un compte-rendu sera adressé par le président au conseiller municipal délégué et au service participation citoyenne.
L'ensemble des membres du conseil de quartier est invité à ces réunions qui ne sont pas publiques, sauf exception.

**LES BUREAUX**
Ils ont lieu à l'initiative du président, qui décide également de leurs fréquences et de leurs durées. Le président doit cependant informer le service participation citoyenne de leurs dates, de leurs lieux et de leurs objets. D'autre part, à la suite des bureaux, un compte-rendu sera adressé par le président au conseiller municipal délégué et au service participation citoyenne.

**LES COMMISSIONS**
Elles sont créées en fonction des sujets que les membres du conseil de quartier souhaitent aborder. Elles peuvent être ouvertes aux habitants du quartier. Pour chaque commission un animateur est désigné, il pourra être secondé par le service participation citoyenne pour la mise en place d'outils méthodologiques et la rédaction des rapports. Des techniciens des services municipaux peuvent y être associés pour aider à la réflexion et apporter les éléments techniques sur les thèmes et projets des commissions. Ces commissions pourront être « inter » conseils de quartier.

**LE COMITÉ DE PILOTAGE**
Il a pour objectif d'échanger sur les dossiers et les modalités d'organisation. Il est constitué des présidents et vice - présidents des conseils de quartier, du conseiller municipal délégué à la démocratie participative, des élus référents et du technicien municipal en charge des conseils de quartier. Il se réunit une fois par trimestre

**LES MOYENS**
La municipalité met à la disposition des conseils de quartier les moyens suivants :
- Un équipement public de proximité pour la tenue de leurs réunions
- Des formations destinées à faciliter la mission des présidents, des vice- présidents, et des membres du bureau (conduite de réunion, fonctionnement des collectivités territoriales…)
- Une aide technique des services municipaux et/ou spécialistes indépendants
- Une aide à la réalisation de projets (expertises, évaluations)

## 7 – LE RENOUVELLEMENT DES CONSEILS

De nouvelles élections des présidents et vice-présidents ont lieu à mi-mandat.
Les membres des conseils de quartier peuvent cesser leur fonction tout au long du mandat, ils devront en informer la Mairie.
De nouveaux membres peuvent intégrer le conseil de quartier à tout moment.

# La Charte graphique des conseils de quartier

Service PARTICIPATION CITOYENNE
04 74 19 08 28 - democratieparticipative@bourgoinjallieu.fr
bourgoinjallieu.fr

Ville de Bourgoin-Jallieu

# NOUVELLE CHARTE GRAPHIQUE DES CONSEILS DE QUARTIER

(AVRIL 2017)

SUITE AU NOUVEAU LOGO DE LA VILLE DE BOURGOIN-JALLIEU, À LA NOUVELLE CHARTE GRAPHIQUE ET AUX RÉCENTS RENOUVELLEMENTS DES BUREAUX DES CONSEILS DE QUARTIERS, VOICI UNE NOUVELLE PROPOSITION DE "CHARTE GRAPHIQUE CQ".

POUR LA PLUPART, LES SUPPORTS EXISTAIENT DÉJÀ ET SEMBLAIENT DONNER SATISFACTION AUX PRÉSIDENTS DE CQ DANS L'UTILISATION QU'ILS EN FAISAIENT (IDENTITÉ VISUELLE, SIGNATURES MAIL, ENTÊTE DE LETTRE). ILS ONT JUSTE ÉTÉ REPRIS ET RELOOKÉS.

POUR L'UN D'ENTRE EUX, IL S'AGIT D'UNE NOUVEAUTÉ, À SAVOIR UN MASQUE VISANT À ANNONCER LES DIFFÉRENTES ANIMATIONS DES CQ SOIT SOUS FORME D'AFFICHES OU DE FLYERS.

## 1 - UNE NOUVELLE IDENTITÉ VISUELLE

Le terme «*Nouveaux*» disparaît car il n'a plus lieu d'être

CONSEIL de QUARTIER

Mozas - Charbonnières

–c'est à vous !–

Reprise de la police **HARABARA** du logo Ville de **Bourgoin-Jallieu**

Un cartouche précisant le nom du CQ concerné

Reprise de la police Comfortaa du logo Ville de **Bourgoin-Jallieu**

le «i» sur 2 lignes, transformé en «!» apporte une dynamique à l'identité sans en gêner la lecture

Conservation de la base line «*C'est à vous !*»

Cette nouvelle identité visuelle sera présente sur tous les supports de communication et pourra, au besoin, s'adapter au niveau des couleurs (Noir, blanc, ou nuances d'oranger puisque le orange est la couleur du service Participation citoyenne dans la nouvelle charte graphique Ville).

## 2 - UNE NOUVELLE SIGNATURE MAIL POUR LES PRÉSIDENTS DE CQ

## 3 - DEUX NOUVELLES ENTÊTES DE COURRIER

Afin de rendre plus homogène la communication des CQ et surtout plus équitable, selon si l'on maîtrise plus ou moins bien l'outil informatique, ce masque nominatif par CQ permettra d'annoncer les différents événements, animations, réunions publiques... soit par le biais d'affiches A3, A4 ou de flyers A5 ou A6.

**Ne pas utiliser ce masque comme courrier à entête ! Il en perdrait tout son intérêt.**

Exemple avec l'affiche du **RALLYE DES 5 SENS** organisé par le CQ Mozas-Charbonnières le 14 Mai 2017.

# Fiches de signalements et fiches de projets

Service PARTICIPATION CITOYENNE
04 74 19 08 28 - democratieparticipative@bourgoinjallieu.fr
bourgoinjallieu.fr

Ville de Bourgoin-Jallieu

**LES SIGNALEMENTS DU QUOTIDIEN**

**CONSEILS DE QUARTIERS**

- ❑ Charges, Planbourgoin et ses chemins
- ❑ Champaret – Boussieu
- ❑ Oiselet – La Maladière
- ❑ Libération-Barbusse
- ❑ Montbernier et ses coteaux
- ❑ Champfleuri et sa ceinture verte
- ❑ Centre-ville - Pont Saint-Michel
- ❑ Pré-Bénit et ses quais
- ❑ La Grive
- ❑ Mozas – Charbonnieres

**DE LA PART DE :**

Nom et Prénom :.....Adresse .....

.....

Téléphone : .....Mail.....

**EMPLACEMENT DU PROBLEME :**

.....

.....

**DESCRIPTIF DU PROBLEME**

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

DATE : SIGNATURE :

**CE DOCUMENT EST A RETOURNER AUX SERVICES TECHNIQUES**

PAR MAIL : accueilst@bourgoinjallieu.fr

PAR COURRIER ou DEPOT à l'accueil :

Services Techniques, 11 rue Edouard- Marion 38300 Bourgoin-Jallieu – 04 74 43 19 00

## FICHES DE SIGNALEMENTS

Elle sert à transmettre les petits désagréments du quotidien.

Elle n'est pas obligatoire et peut être remplacée par un appel téléphonique ou un mail.

Elle peut concerner un seul habitant.

### LA PROCÉDURE :

**Les fiches, appels telephoniques ou mails sont à adresser ou à transmettre directement :**

* **À l'accueil des services techniques pour les demandes concernant la voirie, la propreté urbaine, les dejections canines, les espaces verts :**

Mail : accueilst@bourgoinjallieu.fr

Dépôt : Services techniques Rue Edouard-Marion

Telephone : 04 74 43 19 00

* **À la police municipale pour les incivilités**

Mail : pmunicipale@bourgoinjallieu.fr

Dépôt : Rue de la liberté

Telephone :

* **Au service Hygiène, santé, environnement pour les demandes concernant la santé, l'hygiène et l'environnement.**

Mail : Sante-Environnement@bourgoinjallieu.fr

Dépôt : Place A.Schweitzer - Bat. Le Sileur

1er étage

## FICHES DE PROJETS TRAVAUX et ANIMATIONS - COMMUNICATION

Elles servent à transmettre les projets du conseil de quartier.

Elles existent en deux versions : l'une pour les aménagements de l'espace public, l'autre pour les animations et la communciation.

Les projets doivent concerner plusieurs habitants et présenter un intérêt collectif.

Ville de Bourgoin-Jallieu

### Fiche projet 2017 Conseils de Quartier

### AMENAGEMENT DE L'ESPACE PUBLIC

- ❑ Charges, Planbourgoin et ses chemins
- ❑ Champaret – Boussieu
- ❑ Oiselet – La Maladière
- ❑ Libération-Barbusse
- ❑ Montbernier et ses coteaux
- ❑ Champfleuri
- ❑ Centre-ville - Pont Saint-Michel
- ❑ Pré-Bénit et ses quais
- ❑ La Grive
- ❑ Mozas - Charbonnieres

Nom du Projet

.....

Descriptif du projet

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Direction Vie de la Cité - Démocratie participative - **Conseils de quartier**
04 74 19 08 28 poste 505 – democratieparticipative@bourgoinjallieu.fr

Ville de Bourgoin-Jallieu

Objectifs et définition des besoins et des attentes des habitants

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Lieu (adresse, plans, photos, croquis ...)

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....



Ville de Bourgoin-Jallieu

Contraintes particulières (avis des riverains, commerces ...)

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Date et Signature du président,

Direction Vie de la Cité - Démocratie participative - **Conseils de quartier**
04 74 19 08 28 poste 505 – democratieparticipative@bourgoinjallieu.fr

**LA PROCÉDURE :**
Après élaboration par le Conseil de quartier, la fiche projets est à transmettre à :

**Michelle MARTINELLI**
**Mail :**
**democratieparticipative@bourgoinjallieu.fr**
**mmartinelli@bourgoinjallieu.fr**
**Téléphone :**
**04 74 19 08 28**

Ville de Bourgoin-Jallieu

# Fiche projet 2017 Conseils de Quartier

## ANIMATION - COMMUNICATION

- ❑ Charges, Planbourgoin et ses chemins
- ❑ Champaret – Boussieu
- ❑ Oiselet – La Maladière
- ❑ Libération-Barbusse
- ❑ Montbernier et ses coteaux
- ❑ Champfleuri
- ❑ Centre-ville - Pont Saint-Michel
- ❑ Pré-Bénit et ses quais
- ❑ La Grive
- ❑ Mozas - Charbonnieres

**Nom du porteur de projet**

.....

**Descriptif du projet**

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Direction Vie de la Cité - Démocratie participative - **Conseils de quartier**
04 74 19 08 28 poste 505 – democratieparticipative@bourgoinjallieu.fr

**BUDGET**

| | A remplir par le Président du Conseil de quartier : Détails des prestations demandées | Réservé au service Conseils de Quartier | |
|---|---|---|---|
| | | Budget estimé | Budget accordé |
| *Matériel* | | | |
| *Communication* | | | |
| *Prestations* | | | |
| *Autres* | | | |
| *Boissons et nourriture* | | | |
| *Total* | | | |

Direction Vie de la Cité - Démocratie participative - **Conseils de quartier**
04 74 19 08 28 poste 505 – democratieparticipative@bourgoinjallieu.fr

**Lieu et/ou périmètre (joindre plan ou croquis)**

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

**Contraintes particulières**

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

*Date et signature du président du conseil de quartier,*

Direction Vie de la Cité - Démocratie participative - **Conseils de quartier**
04 74 19 08 28 poste 505 – democratieparticipative@bourgoinjallieu.fr

## LES PROJETS 2016

1 million 200 000 euros de travaux ont été dédiés aux projets des quartiers berjalliens. Cette somme a été répartie de manière équitable sur les 10 conseils de quartiers. Elle a permis la réalisation en 2016 de vingt-cinq projets :

- La peinture murale du Hall Cassan (Charges – Planbourgoin)
- La rénovation du jardin de ville Buisson-Delaunay (Charges – Planbourgoin)
- Les aménagements de la Rue Pasteur (Libération – Barbusse)
- La fête de Noël (Champaret-Boussieu)
- Le fleurissement et le concours (Mozas-Charbonnières)
- Les aménagements de la Rue de la Liberation (Libération-Barbusse)
- L'aménagement du parking Dolbeau (Liberation – Barbusse)
- Le « plateau » de la rue Pontcottier (Centre-ville – Pont Sain-Michel)
- L'aménagement de l'avenue de Boussieu (Champaret – Boussieu)
- Le square de Boussieu (Champaret – Boussieu)
- La réfection du four de Charbonnières (Mozas – Charbonnières)
- La réfection du pont sur le « Barbusse) (Libération – Barbusse)
- L'aménagement de l'esplanade du Mont-blanc (Montbernier)
- L'aménagement du parking du cimetière de Mozas (Mozas – Charbonnières)
- La sécurisation de l'abribus de Mozas – (Mozas – Charbonnières)
- La réfection du pont du Pelud (La Grive)
- Sécurisation de la rue de l'Hotel de ville (Liberation-Barbusse et Pré-bénit)
- La sécurisation de l'entrée de ville de Montbernier (Montbernier)
- L'étude pour la sécurisation de la rue de Funas (Liberation Barbusse)
- L'étude pour le parking « stade de rugby » sur le terrain derrière le collège de Pré-benit (Pré-bénit)
- L'aménagement de la Place du Cèdre ( Centre-Ville – Pont Saint-Michel)
- La sauvegarde de la Chapelle de Mozas (association créée à l'initiative du conseil de quartier de Mozas-Charbonnières.)
- La création du site Internet dédié aux conseils de quartier
- La campagne sur les incivilités (Prix « Territoria d'or »)
- Le groupe de travail sur le bruit (à l'initiative du conseil de quartier Centre-ville / Pont Saint-Michel)

## LA PEINTURE MURALE DU HALL CASSAN

Ce projet, initié en 2010 par le Conseil de quartier Charges - Planbourgoin met en valeur l'ancien hall d'exposition, dessiné par l'architecte Ribollet, de l'entreprise Cassan dédié initialement aux moissonneuses, locomobiles et autres matériels agricoles. L'appel d'offres avait été relevé par trois artistes, et c'est Franck Asensi qui a été retenu par le jury. 'inauguration a eu lieu le 25 mars 2017, en présence de Vincent Chriqui, maire, de nombreux élus, du président Marcel Peaud , des membres du conseil de quartier de Charges Planbourgoin et d'une dizaine de représentants de la famille CASSAN.

## LE GROUPE DE TRAVAIL « LUTTE CONTRE LE BRUIT »

Le projet de « Charte du bruit » est une initiative du conseil de quartier Centre-ville – Pont Saint-Michel à laquelle plusieurs autres quartiers se sont associés pour constituer un groupe d'une dizaine d'habitants. Au cours de réunions animées par conjointement par les services Conseils de quartier et Hygiène - Santé – Environnement, différents thèmes ont été abordés. Un dossier d'idées et de propositions a été transmis au service Communication qui proposera en retour des outils de communication sur supports internet et/ou papier.

# L’information des conseils de quartiers

Service PARTICIPATION CITOYENNE
04 74 19 08 28 - democratieparticipative@bourgoinjallieu.fr
bourgoinjallieu.fr

Ville de Bourgoin-Jallieu

## QUAND LES CONSEILS DE QUARTIER DOIVENT-ILS ËTRE INFORMES ?

Il ne serait pas raisonnable et difficilement envisageable d'informer les conseils de quartier de tous les travaux ou actions entreprises par la ville. **Le choix a donc été fait de ne pas informer spécifiquement les Conseils de quartier pour tout ce qui concerne l'entretien courant, les réparations, la maintenance des infrastructures ou des voiries.**
A contrario **les projets impactants de manière sensible la vie des habitants sont concernés par le choix de la ville d'apporter des informations auprès des membres des conseils de quartier.** Les membres des conseils de quartier sont aussi régulièrement sollicités pour avis sur les projets de création ou de modification importante portés par les services de la ville ou de la CAPI.

## SOUS QUELLE FORME LES CONSEILS DE QUARTIER RECOIVENT L'INFORMATION ?

**LE SITE INTERNET :**
Dans la rubrique «en direct de vos quartiers», les membres des conseils de quartier peuvent retrouver des «billets» sur les travaux et aménagements dans leur quartier et les commenter en direct.

**LES RÉUNIONS SUR SITE :**
Organisés par les techniciens ville ou CAPI, souvent en présence des élus concernés, elles permettent de discuter d'un projet en étant sur place.

**LES MAILS :**
Les présidents des conseils de quartier ainsi que les vice-présidents sont destinataires des arrêtés concernant leur quartier. Ils reçoivent également les informations fournies au service par les services techniques lorsqu'elles impactent la vie quotidienne du quartier. Ces arrêtés sont également archivés sur le site des conseils de quartier.

# Le service «Espaces Publics»

Service PARTICIPATION CITOYENNE
04 74 19 08 28 - democratieparticipative@bourgoinjallieu.fr
bourgoinjallieu.fr

Ville de Bourgoin-Jallieu

## SERVICE VOIRIE - SIGNALISATION - plan de charges annuel

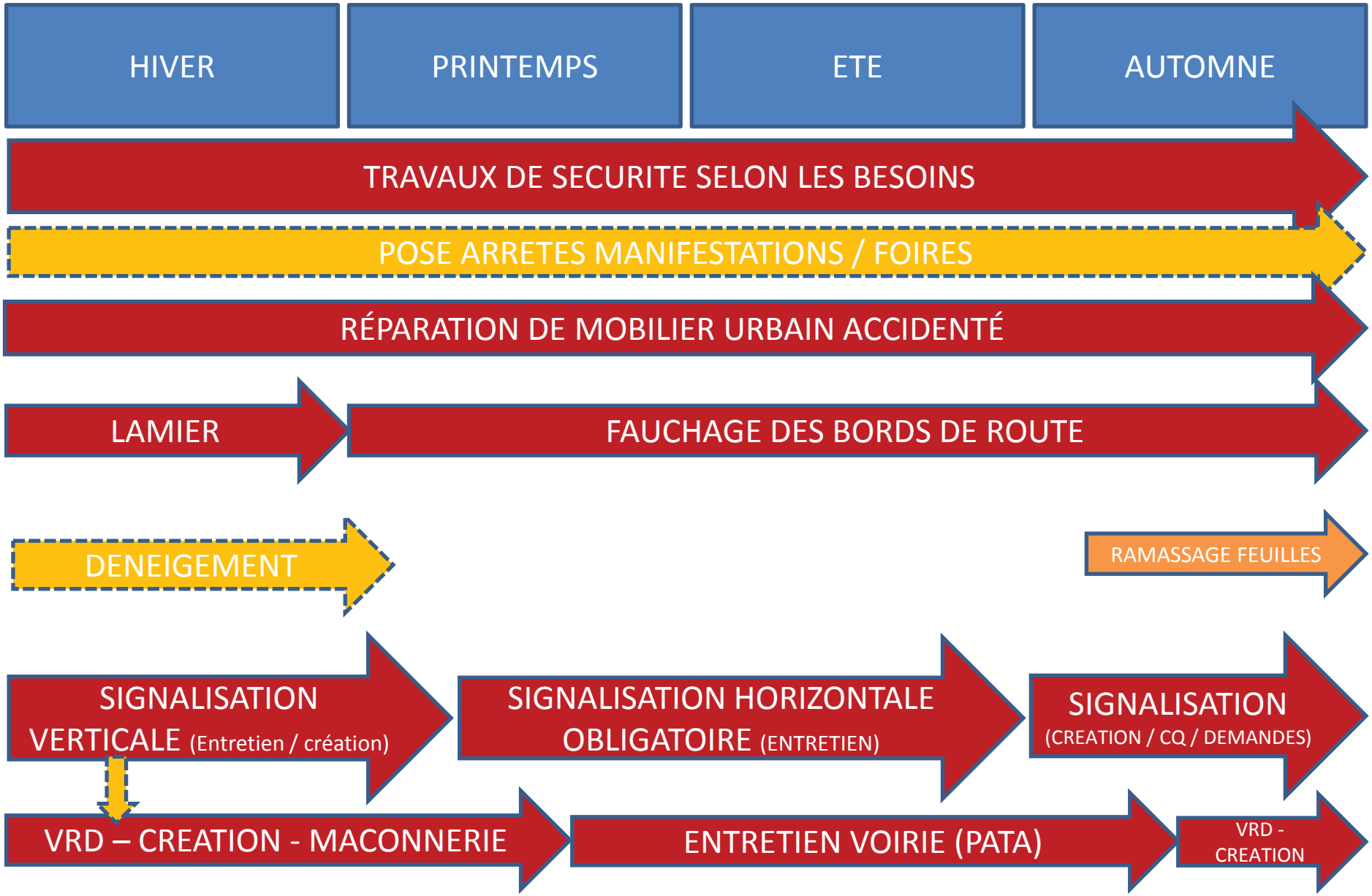

# SERVICE VOIRIE - SIGNALISATION - plan de charges annuel

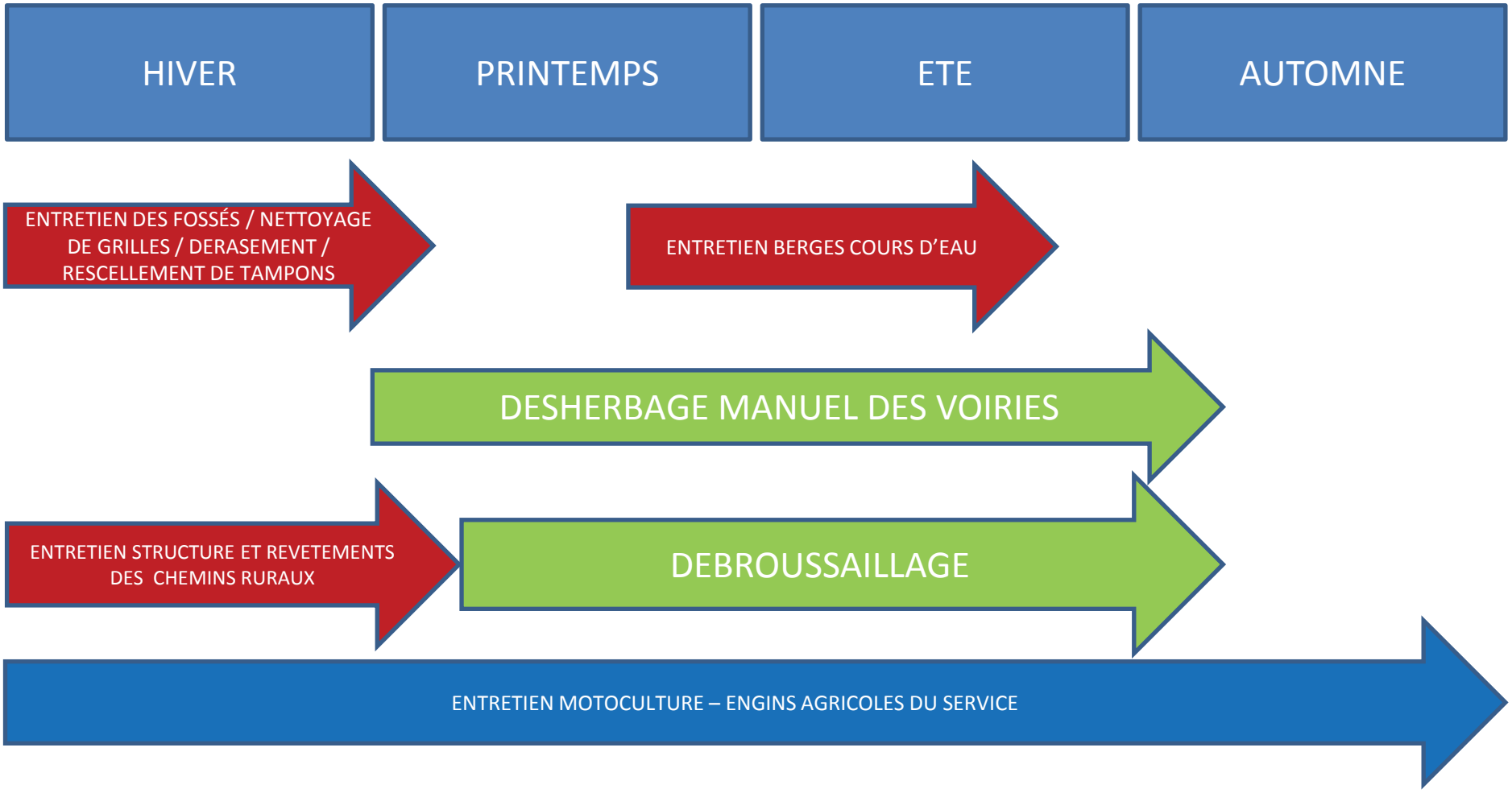

# SERVICE ESPACES VERTS - plan de charges annuel

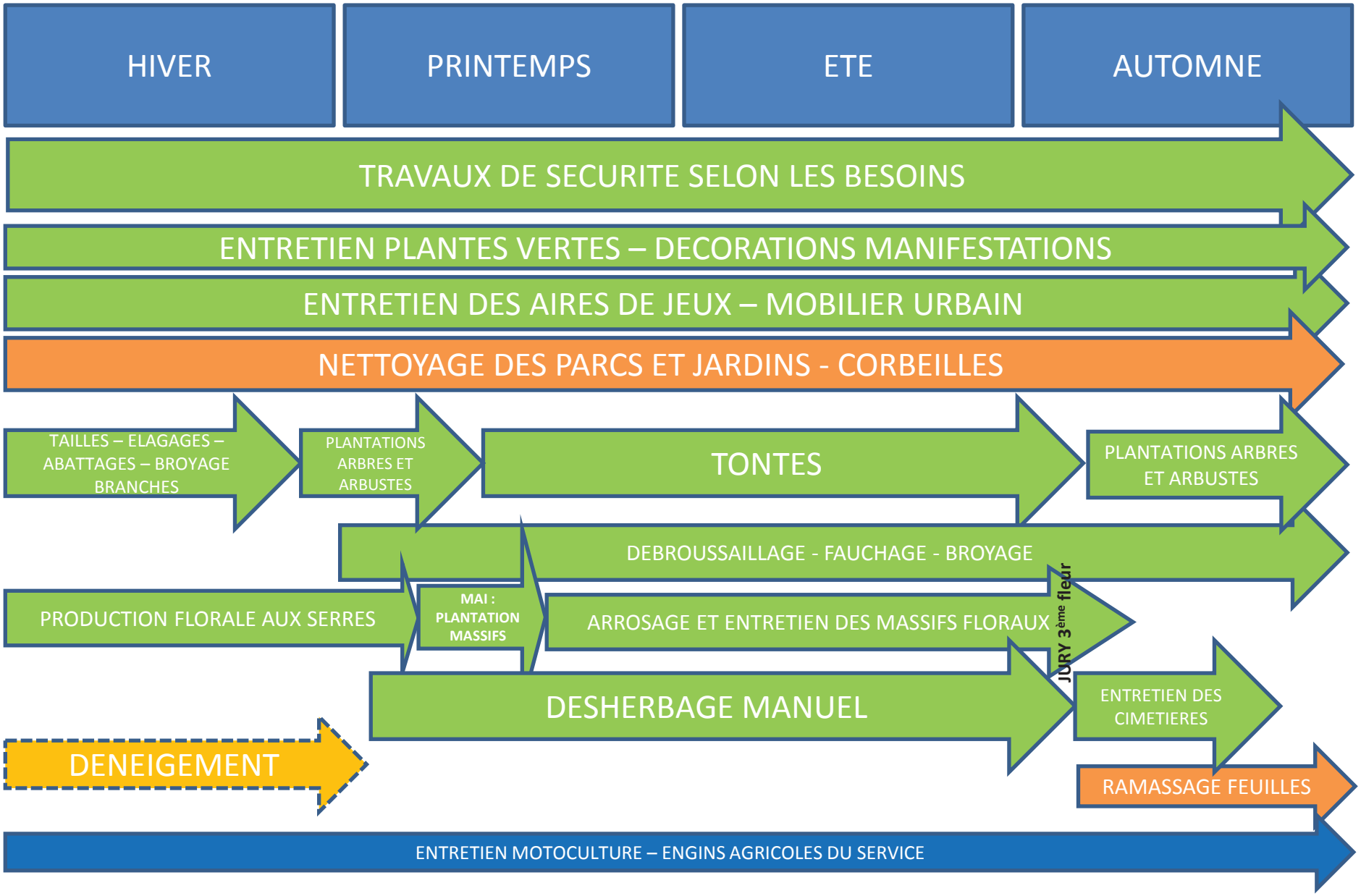

## SERVICE PROPRETÉ URBAINE - plan de charges annuel

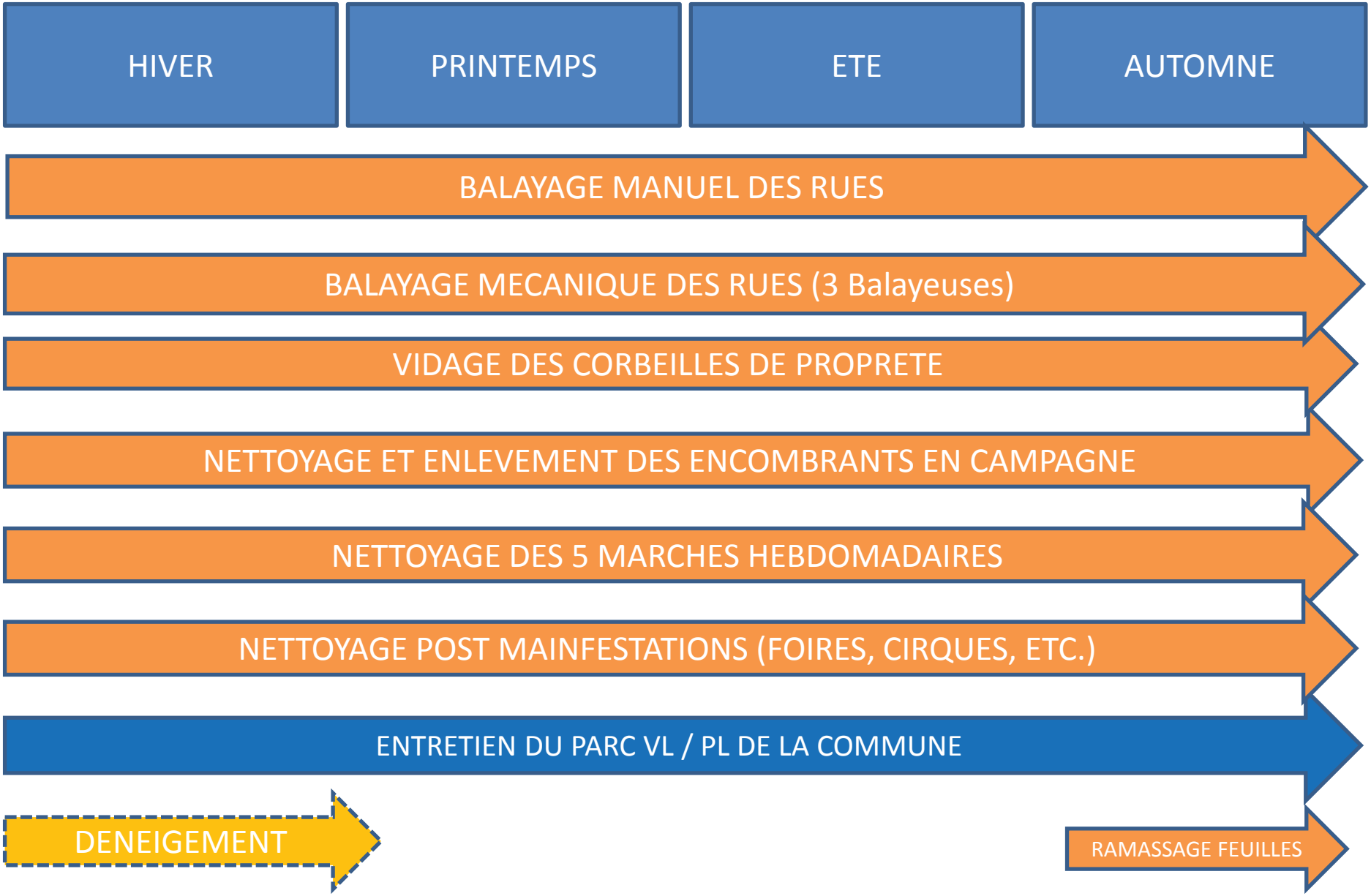

# SERVICE BUREAU D'ETUDES - DROITS DE VOIRIE - plan de charges annuel

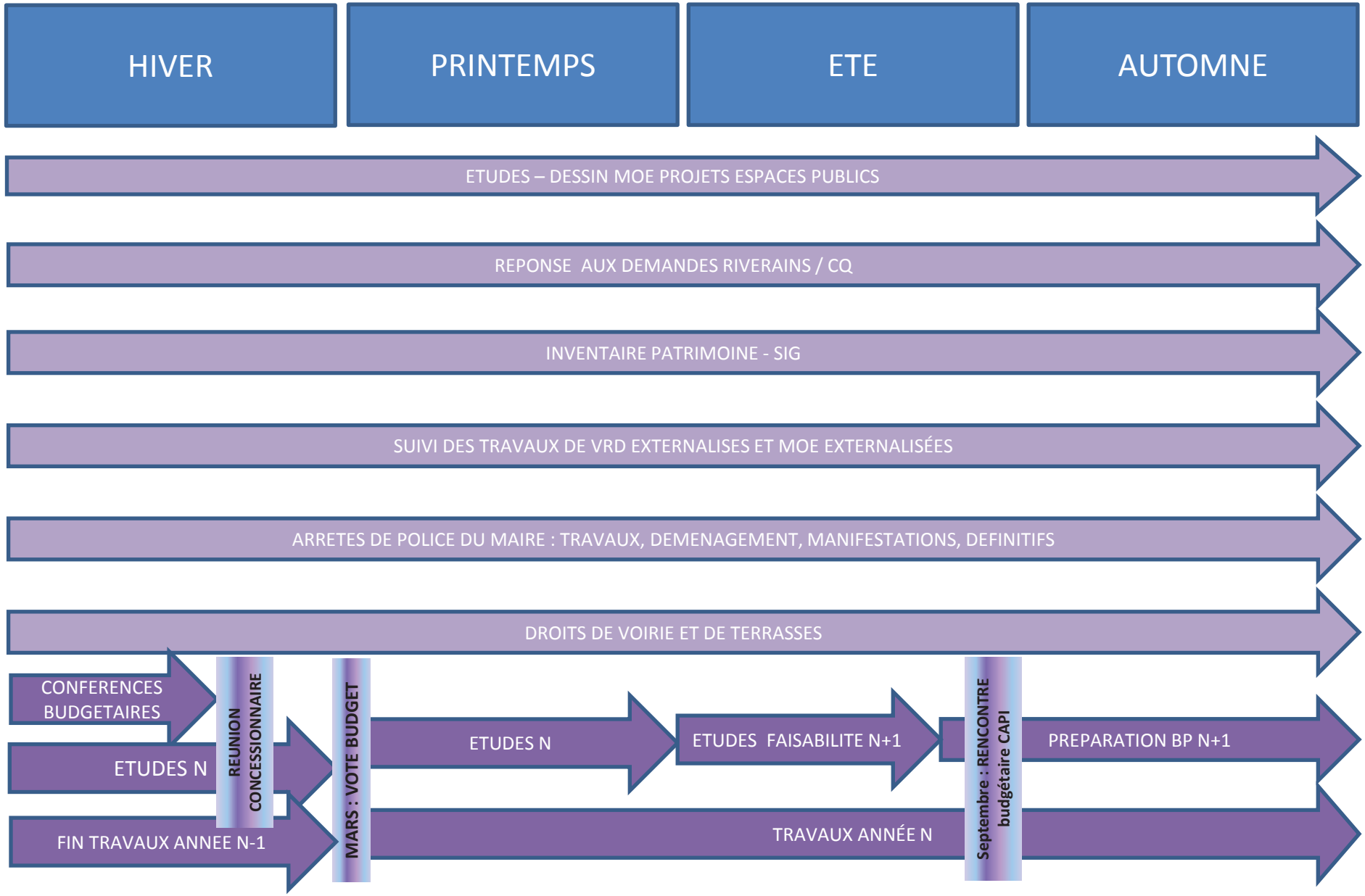

# SERVICE  STATIONNEMENT - FOIRES ET MARCHES - plan de charges annuel

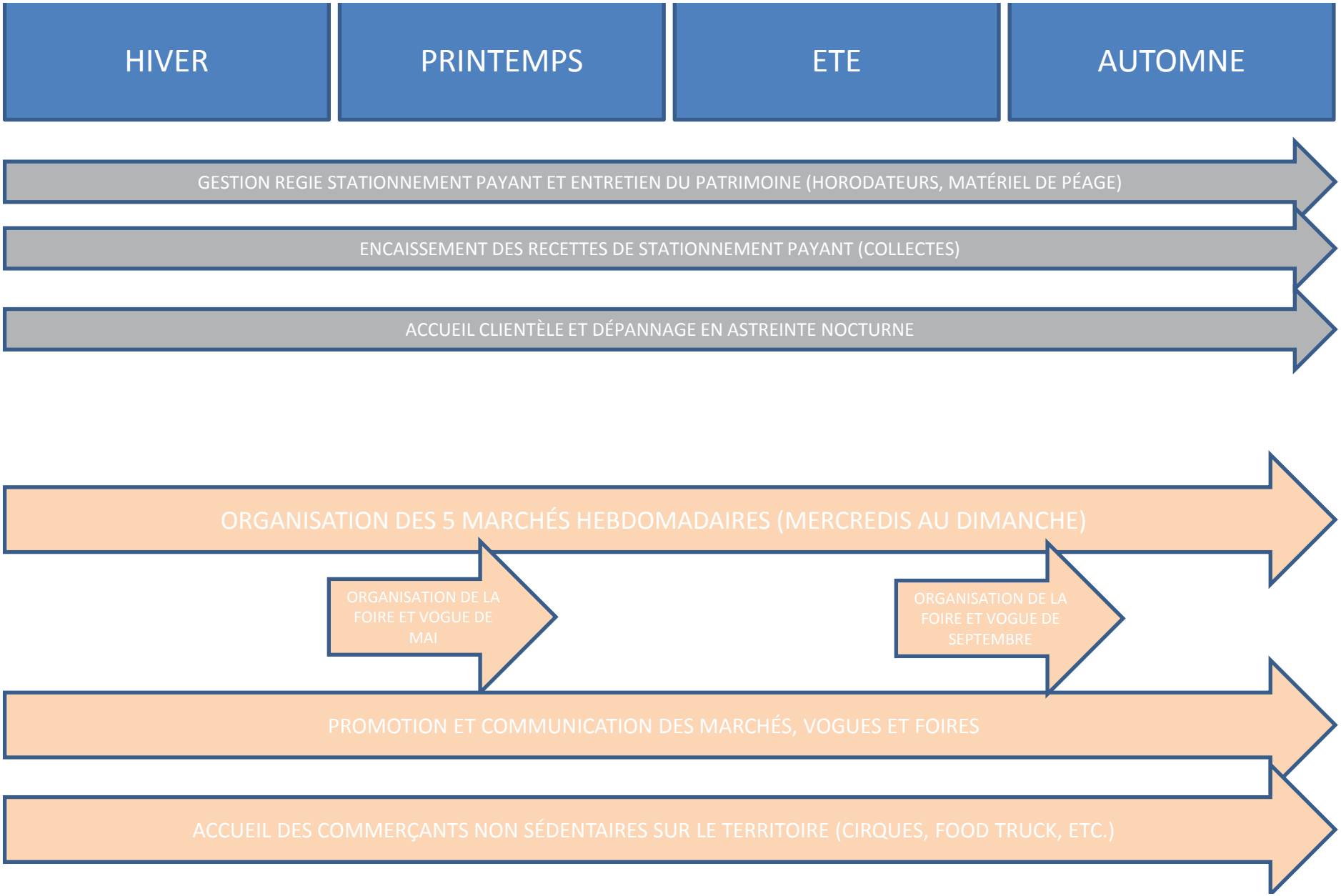

# LES TRAVAUX EN REGIE DU POLE ESPACE PUBLIC :

## LES PRINCIPALES INTERVENTIONS RÉALISÉES EN RÉGIE :

Mise en sécurité
Mise en accessibilité des trottoirs
Enrobés et «PATA»
Améliorations du quotidien par la signalisation verticale et horizontale
Aménagements paysagers et plantations d'arbres.
Aménagements de stationnement
Petite maçonnerie (murs, dalles, petites constructions, pose de mobilier urbain)
Enrochement, terrassements ...

**Aménagement de parking, gare routière Boulevard Henri-Barbusse**

Aménagement espaces publics : jardin de ville Buisson - De launay

Maçonnerie

## Aménagement de trottoirs

## Aménagement de parking, rue du tribunal

# LES SECRETS DU Point A Temps Automatique ou PATA

Le « point à temps » est une technique qui a pour objet **la réparation des couches de roulement des chaussées en des points où celles-ci ont subi des dégradations de surface** : nids de poule, arrachements, faïençages…

La réparation de chaussée au « point à temps » consiste en **un répandage d'émulsion de bitume et de gravillons**. Cette technique permet un entretien de la surface de la chaussée en lui **redonnant de l'étanchéité** et en limitant la formation des dégradations. Les réparations ne sont effectuées que sur les surfaces ponctuelles à traiter. **Le rejet de gravillons en excédent est une conséquence inévitable** de cette technique d'entretien. La présence de gravillons nécessite une signalisation temporaire adaptée sur la section concernée.

La technique du « point à temps » est **indispensable pour maintenir en état les chaussées et éviter ainsi qu'elles ne se dégradent trop rapidement** (surtout après les périodes de gel et dégel en hiver) engendrant de facto des coûts de réparation plus élevés.

## LE PATA en CHIFFRES

**60 Kms de voirie traités par an (sur les 142 km à entretenir**
**Une tournée condifionnée par la météo à la belle saison**
**Une rotation sur chaque voirie tous les 2/3 ans suivant les dégradations.**
**110 000euros de budget de fonctionnement.**
**130 T d'eulsion**

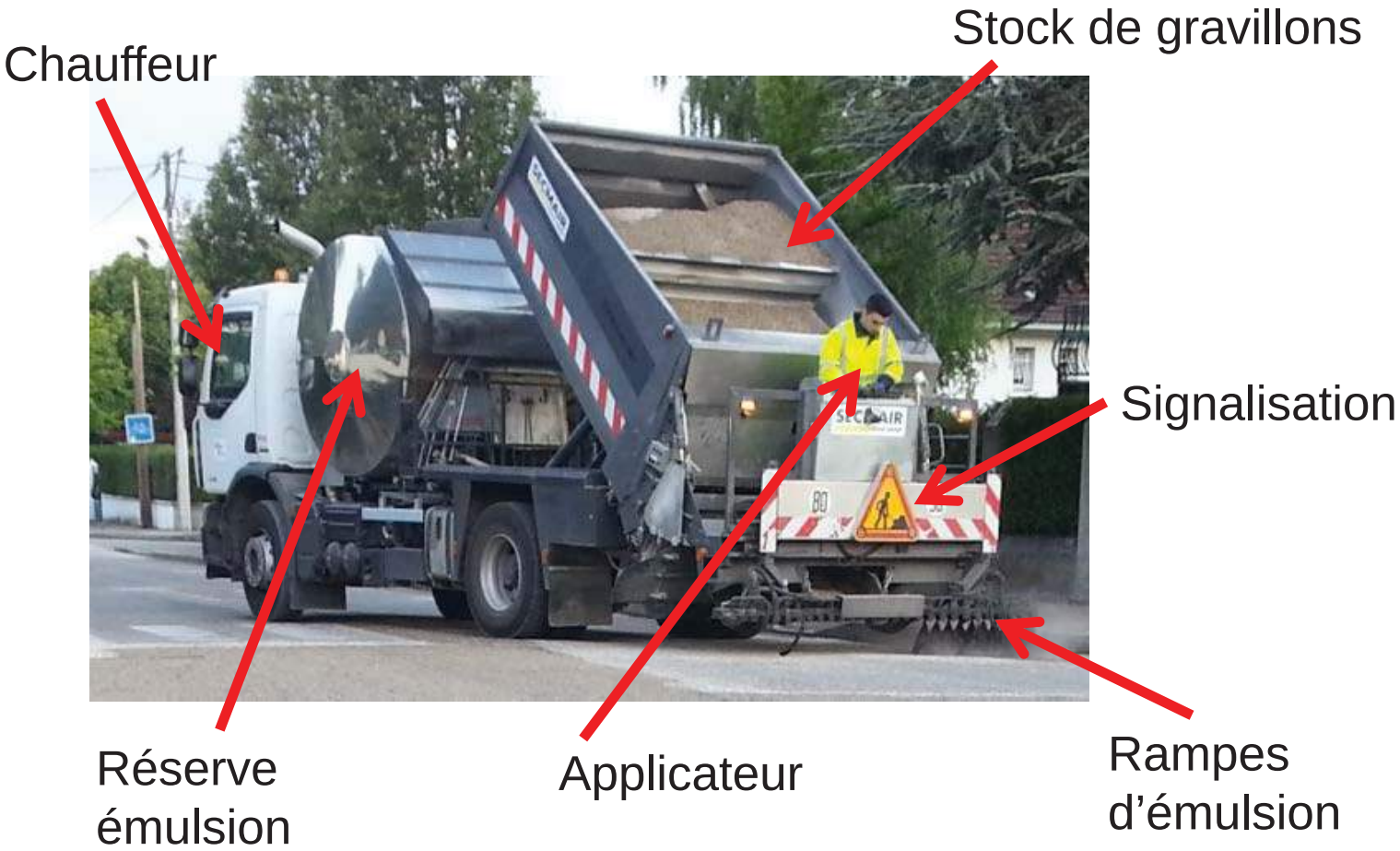

## PENDANT LES TRAVAUX DU PATA

Une équipe de 3 personnes est nécessaire : un chauffeur, un manipulateur aux commandes, un agent de signalisation et suivi manuel.

## AVANT (1) PENDANT (2) APRES (3) LE PASSAGE DU PATA

# Le rôle de la CAPI et d'autres acteurs dans l'espace public berjallien

Service PARTICIPATION CITOYENNE
04 74 19 08 28 - democratieparticipative@bourgoinjallieu.fr
bourgoinjallieu.fr

Ville de Bourgoin-Jallieu

# POUVOIR DE POLICE (ARRETES)
# COMMUNE – CAPI – CD38

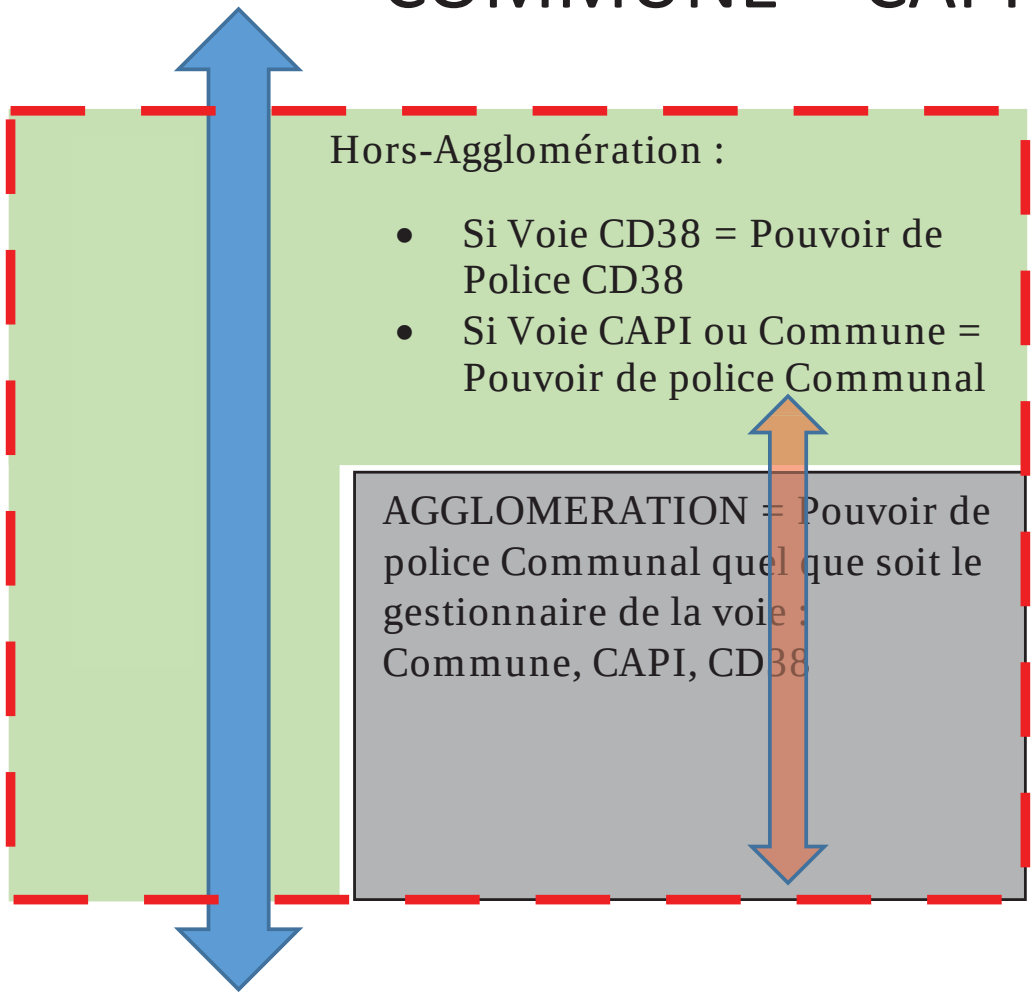


Limites du territoire communal

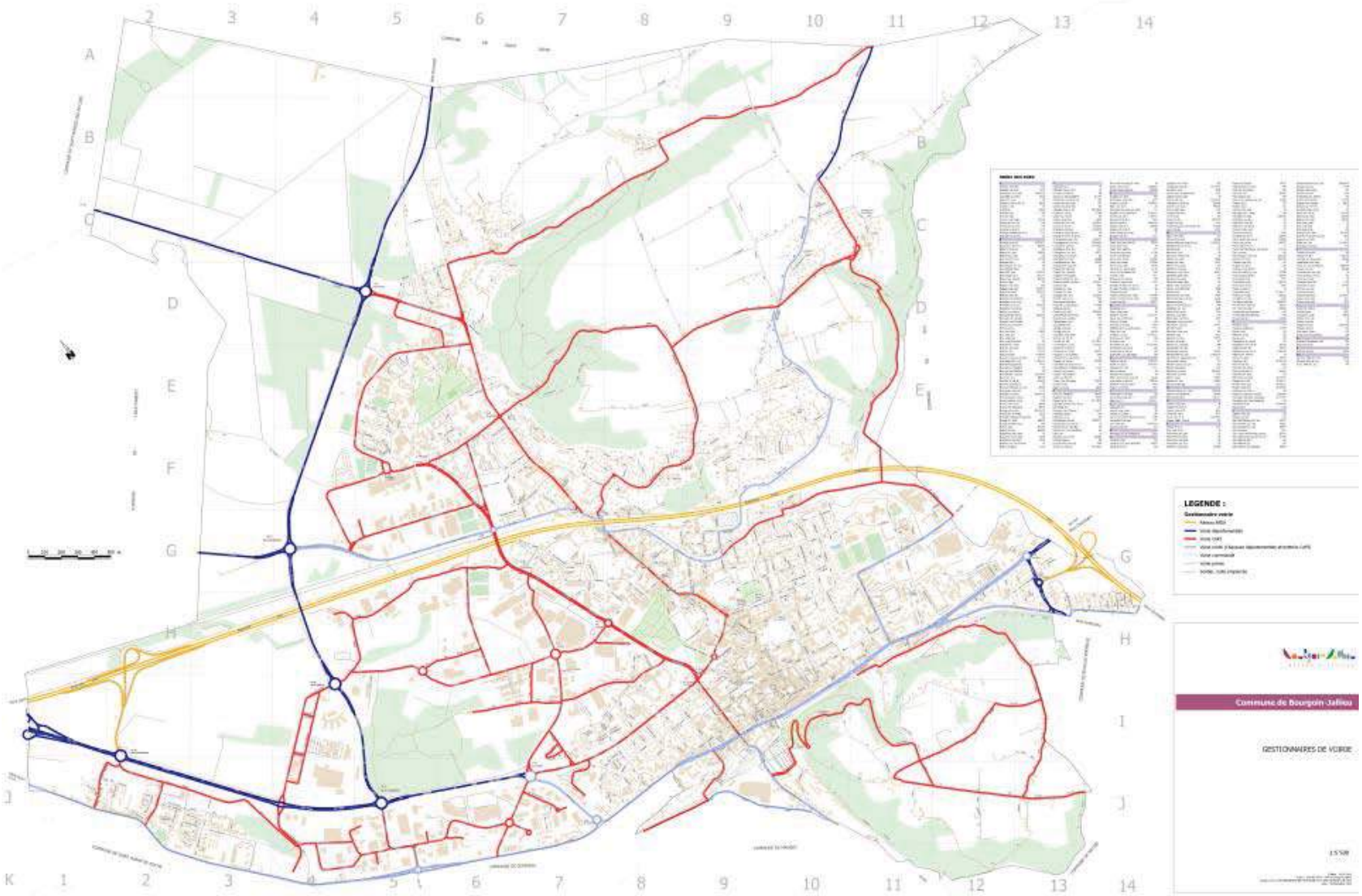


**Comme le montre cette carte et les deux suivantes, les compétences se répartissent entre la commune, la CAPI, le département et l'état ...**

# CONVENTION D'ENTRETIEN VILLE - CAPI 2013/2016 DENEIGEMENT

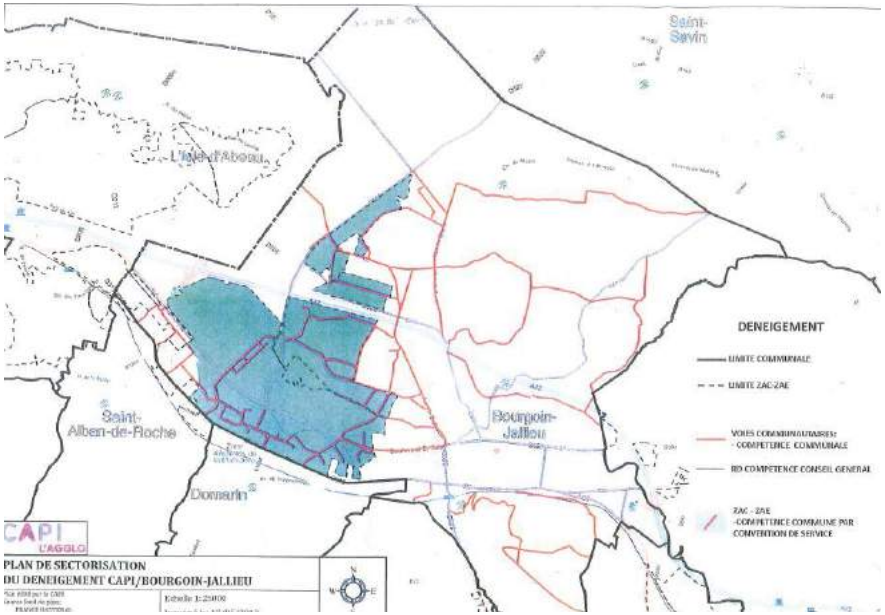


# CONVENTION D'ENTRETIEN VILLE - CAPI 2013/2016 ESPACES VERTS ET VOIRIE

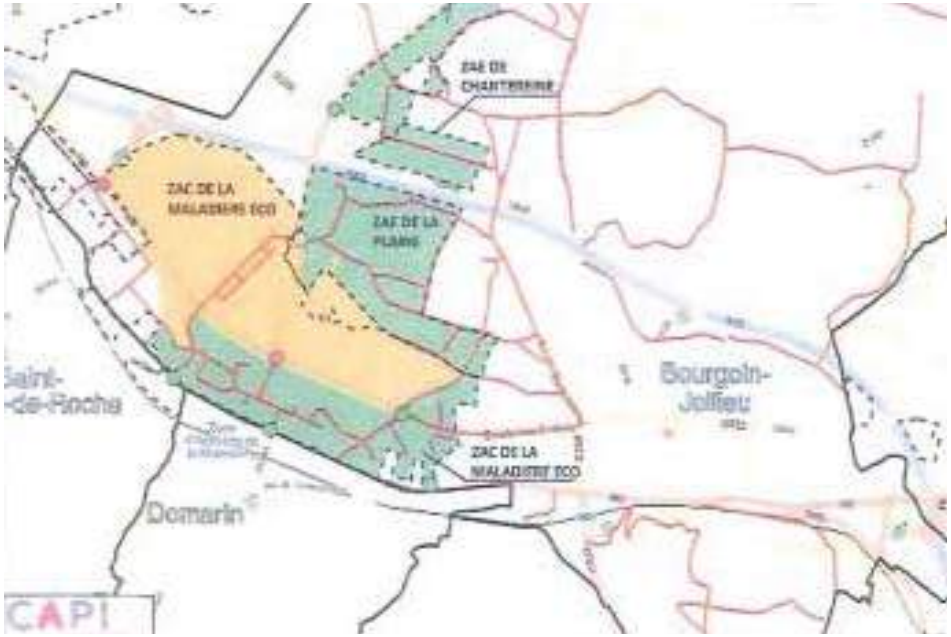

# La CAPI, une jeune agglo, ouverte vers l'extérieur

La communauté d'Agglomération Porte de l'Isère (CAPI) représente aujourd'hui le deuxième pôle urbain et économique de l'Isère.

- Elle a été créée le 1er Janvier 2007
- Son président est Jean Papadopoulo.
- Elle compte 68 élus communautaires (15 vice-présidents, 11 conseillers délégués et 10 conseillers communautaires suppléants ) pour 101 131 habitants au 1er janvier 2013.
- Elle regroupe 22 communes sur 257,51 km2
- Elle est pleinement intégrée à la dynamique de la métropole lyonnaise, dont elle constitue le pôle de développement à l'est.
- Elle offre des conditions d'accueil idéales alliant accessibilité, qualité d'aménagement, bassin de main d'œuvre qualifiée et services aux entreprises et aux salariés pour favoriser l'implantation, le développement et l'innovation des grandes entreprises, comme des PME.
- Elle apporte aussi une attention particulière à la mise en place de services et d'équipements de proximité, améliorant le quotidien des habitants : équipements culturels et sportifs, structures petite-enfance, réseau de transports en commun, etc.
- Elle veut constituer une « agglomération durable » et respectueuse de l'environnement, pour assurer une réelle qualité de vie à l'ensemble de ses entreprises et de ses habitants.

# Les compétences

La CAPI exerce une douzaine de compétences en lieu et place des communes membres. Ces compétences relèvent de trois niveaux : les compétences obligatoires et les compétences optionnelles fixées par la loi Chevènement, ainsi que les compétences facultatives définies par les élus de la CAPI.

## Les 4 compétences obligatoires :

- Développement économique
- Aménagement de l'espace communautaire
- Équilibre social de l'habitat
- Politique de la Ville

## Les compétences optionnelles :

- Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire
- Création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire
- Aménagement des sites propres pour transports en commun
- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire
- Action sociale d'intérêt communautaire

## Les compétences facultatives :

- Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie
- Assainissement
- Eau
- Éclairage public et feux tricolores
- Sécurité incendie

# La CAPI au quotidien

La CAPI s'investit dans l'offre d'un vaste éventail de services au quotidien et entend impulser ainsi une dynamique au territoire. L'accompagnement de sa population, de la petite enfance aux personnes âgées ou dépendantes, passe par la mise à disposition de toute une série de structures adaptées et réparties sur tout le territoire :

- **6 Piscines**
- **1 Golf**
- **10 Médiathèques et Bibliothèques**
- **1 Conservatoire de Musique**
- **2 Salles de spectacle (la Salle de l'Isle et le Théâtre du Vellein)**
- **1 Scène de Musiques Actuelles (Les Abattoirs)**
- **1 Réseau de transport (réseau RUBAN)**
- **38 Structures Petite Enfance**
- **1 Centre d'hébergement pour personnes âgées**
- **1 Régie des eaux**
- **5 stations d'épuration (dont 2 principales)**
- **Des réseaux d'eau, d'assainissement, des services urbains**
- **1 Réserve Naturelle Régionale**
- **6 Espaces Naturels Sensibles**
- **Plus de 300 kms de sentier de randonnée**

# Questions diverses

Service PARTICIPATION CITOYENNE
04 74 19 08 28 - democratieparticipative@bourgoinjallieu.fr
bourgoinjallieu.fr

Ville de Bourgoin-Jallieu